

**Travaux de construction d'une cuisine centrale - Dépôt du permis de construire - Autorisation.**

MM.

**I - EXPOSE**

En vue de la réalisation des travaux de construction d'une cuisine centrale, la ville a lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour retenir l'architecte qui sera chargé de concevoir le projet.

Le bâtiment sera implanté sur un terrain de la zone d'activités des Fourches.

Un permis de construire est nécessaire pour la réalisation de cette opération.

Il convient d'en autoriser le dépôt.

**II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suivant l'avis favorable des commissions travaux, voirie, circulation, espaces verts, citoyenneté, développement durable, port de plaisance ; animation sociale du territoire, insertion sociale, politique de la ville, réussite scolaire, jeunesse ; développement urbain, économie et affaires portuaires, finances, administration générale et relations internationales

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Autorise le Député – Maire à déposer le permis de construire pour les travaux de construction d'une cuisine centrale.

**Le Député-Maire**

**B. CAZENEUVE**